



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, le 21 octobre 2015

Aux locataires des habitations Saint-François-Solano

Du 5425 au 5435, avenue Charlemagne

Du 5410 au 5430, avenue Jeanne-d'Arc

3985, rue Masson

Travaux d'inspection de maçonnerie et calfeutrage préventif

En bref...

Investissements

Plus de 107 000 \$

Calendrier

D'octobre à décembre 2015

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Entrepreneur

Maçonnerie Richard Tremblay



Plusieurs réparations sont nécessaires sur les différents bâtiments des habitations Saint-François-Solano. Des inspections doivent être faites pour comprendre la cause des fissures. Les travaux permettront d'éviter une dégradation plus importante de plusieurs composantes (briques, fondations, scellant, etc.). D'autres travaux sont prévus ces prochaines années.

- Plusieurs sections de brique seront défaites, puis refaites.
- La marquise de l'entrée principale (3985, rue Masson) sera réparée.
- Les joints de la brique seront refaits, là où c'est nécessaire.
- Le calfeutrage sera refait autour de plusieurs fenêtres.
- Le béton de plusieurs fondations sera réparé.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- Bruit, poussière, présence d'équipements.
- **L'accès à certaines places de stationnement sera restreint** pour quelques jours.

À vous d'agir – Rôle du locataire

Que devez-vous faire pendant les travaux?

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devrez :

1. **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers;
2. Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, y compris les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps.

Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Marc Sédillot**, votre agent de liaison, en composant le **514 868-3077**.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. **Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**



Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux

